



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE DU 7 JUIN 2021

Affiché le 14/06/2021

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal de DORTAN, après convocation du 1^{er} juin 2021, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Gülperi BILICI – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT – Lydie GENAUDET – Eric PAUZE – Wilfried LAURIER – Carminda MARTINS-MIRANDA (arrivée à 19h05) - Jonathan COZETTE – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Arielle PENAZZI – Jérôme VERGNE - Agnès DUBOIS – Lionel CORNATON
Secrétaire de séance	Martine BIMONT
Conseillers en exercice : 19	Présents : 19 Votants : 19

APPROBATION COMPTE RENDU DU 7 AVRIL 2021

M. Joël SUBTIL indique qu'à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021, il a relevé une erreur sur le nom de famille de Mme Carminda MARTINS-MIRANDA : inversion dans les lettres, MARITNS au lieu de MARTINS.

Cette erreur rectifiée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération : oui à l'unanimité

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Arrivée de Mme Carminda MARTINS-MIRANDA.

Mme le Maire informe les conseillers de la réception en mairie de la circulaire de la Préfecture de l'Ain concernant la désignation des jurés d'assises pour l'année 2022. Il y a lieu de procéder au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire. Ont été tirés au sort :

- ⇒ M. VEGA Roméo,
- ⇒ Mme EL HAMDY épouse EL BANNOUDI Fouzia
- ⇒ Mme WALCZAK épouse PERRIER Virginie

PRESENCE POSTALE : PROPOSITION DE POSTE RELAIS

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 mars dernier, elle avait évoqué sa rencontre du jeudi 4 février 2021 avec M. Franck PELLETIER, Adjoint Directeur Général en charge des réseaux et points de contacts de la Poste sur les départements de l'Ain, Savoie et Haute-Savoie. Cette réunion avait pour objectif le maintien de la présence postale sur la commune de DORTAN et avait fait apparaître une fréquentation du bureau de Poste en baisse constante, en raison notamment des nouvelles pratiques des usagers (nouvelles technologies) et de la diminution de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau. Trois pistes avaient été envisagées pour maintenir un service postal sur la commune soit :

- un partenariat entre la Poste et la commune consistant en la mise en place d'une agence postale communale,
- la mise en place d'un facteur guichetier qui assurerait la distribution du courrier sur la commune et la tenue du guichet quelques heures par jour,
- un partenariat entre la Poste et un commerce local consistant en la mise en place d'un relais postal.

Il avait été évoqué de demander au gérant du BAR TABAC PMU de DORTAN, M. Franck SERRE, si cette option l'intéressait. Une rencontre a été organisée entre M. PELLETIER, M Franck SERRE et Mme le Maire le 7 mai dernier. M. SERRE a accepté cette proposition, sachant que son commerce est déjà référencé comme relais gérant les colissimos et chronopost. En tant que relais postal, il pourra proposer tous les services essentiels de la Poste soit les retraits et dépôts de colis, de lettres recommandées, les affranchissements de colis ou lettres, la vente de timbres, d'enveloppes et prêt à poster et même une partie des services financiers (retraits d'espèces jusqu'à 150€/semaine). Concernant l'accessibilité, son commerce étant déjà en dérogation, il n'y aurait pas de travaux à prévoir. Les services postaux seraient accessibles tous les jours sauf le dimanche. Cette activité pourrait débuter en septembre prochain.

Mme le Maire indique que l'installation de ce relais postal doit être prise en accord avec la commune, c'est pourquoi elle demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.



Commune de DORTAN (01590)

Délibération : oui à l'unanimité

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU CNAS POUR LE COLLEGE DES AGENTS

Mme le Maire rappelle la délibération n°2020-014 du 3 juin 2020 désignant les nouveaux délégués devant siéger au sein des instances du C.N.A.S. pour le collège des élus et celui des agents.

Mme HUBERT Nathalie qui avait été désignée en tant que représentante du collège des agents, en arrêt maladie depuis plusieurs mois, a été remplacée dans ses fonctions par un autre agent. Il y a lieu de régulariser cette situation et de procéder à la nomination de ce nouvel agent en tant que représentant.

Mme le Maire propose donc de nommer Mme BARAT Nathalie en tant que représentante du collège des agents.

Délibération : oui à l'unanimité

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : AJOUT DE LA DELEGATION D'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS JUSQU'A 4 600€

Mme le Maire rappelle la délibération n°2020-008 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal lui avait délégué plusieurs attributions en vertu du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22.

Elle informe les conseillers que la commune envisage de céder plusieurs matériels des services techniques d'une valeur inférieure à 4 600€. Afin de faciliter les transactions et d'éviter de délibérer pour chaque vente, elle propose aux conseillers de lui déléguer la compétence suivante :

- *décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€*

Elle précise que cette délégation est consentie pour la durée du mandat et qu'il reste possible à tout moment à l'assemblée municipale d'y mettre fin. Elle indique également qu'il sera rendu compte à l'assemblée des décisions prises.

Délibération : oui à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle les délibérations n°2020-043 du 14/09/2020 et n°2021-003 du 18/01/2021 portant adoption et modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de DORTAN. Elle propose de modifier le règlement du conseil municipal en instaurant un paragraphe dédié à l'expression du groupe minoritaire. Elle propose que le groupe minoritaire dispose d'un quart d'une seule page dans le bulletin municipal publié une fois par an en janvier et d'un huitième d'une seule page dans chacune des lettres d'informations publiées trois fois par an.

Elle propose d'ajouter un article dans le chapitre 6 – « Dispositions diverses » et de consacrer l'article 28 à l'espace dédié à l'expression du groupe minoritaire.

Délibération : 17 pour, 1 contre et 2 abstentions

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Madame Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, indique qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité suite aux congés d'été et absences de certains agents, il serait utile de créer deux emplois saisonniers au sein des services techniques et un emploi au sein du service administratif.

Elle propose donc :

⇒ la création de deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h pour la période du 07/06/2021 au 31/08/2021. La rémunération de ces postes sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

⇒ la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour assurer les missions d'assistante de gestion administrative en raison d'un besoin de renfort à l'accueil de la mairie d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28h pour la période du 07/06/2021 au 31/08/2021. La rémunération de ce poste sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Elle expose également la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents suite à la réorganisation du service administratif pour pallier l'absence prolongée d'un agent. En effet, il y a lieu de régulariser la situation d'un agent qui a dû assurer les tâches de l'agent absent pendant plusieurs mois dans un premier temps en tant que fonctionnaire contractuel puis en tant que fonctionnaire titulaire. Elle propose de modifier le libellé de son poste afin que ce dernier soit en adéquation avec ses nouvelles fonctions. En contrepartie, le libellé de l'emploi occupé précédemment par l'agent absent à ce jour doit être également modifié pour correspondre aux fonctions qui seront désormais attribuées à ce poste.

Elle propose de modifier le libellé de l'emploi du poste d'adjoint administratif à temps complet (35h) comme suit : « assistante de gestion administrative chargée d'encadrement d'équipes » au lieu de « assistante de gestion administrative



Commune de DORTAN (01590)

chargée de l'accueil ». Il en est de même pour le libellé de l'emploi du poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h) modifié comme suit : « assistante de gestion administrative chargée d'accueil » au lieu de « assistante de gestion administrative chargée d'encadrement d'équipes ».

Délibération : oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/ Choix des entreprises dans le cadre de la construction du restaurant scolaire de l'école maternelle :

Mme le Maire informe les conseillers de la réunion du 1^{er} juin 2021 relative à la restitution de l'analyse des offres dans le cadre de la consultation pour la construction du restaurant scolaire de l'école maternelle, à laquelle étaient conviés les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et les membres de la commission affaires scolaires. Le marché ayant été découpé en 10 lots, les offres des entreprises laissent apparaître un surcoût de 3.86% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre. C'est pourquoi, il a été décidé de renégocier plusieurs lots, les réponses étant attendues pour mardi 8 juin 2021. Une nouvelle analyse des offres sera établie par le maître d'œuvre et le choix des entreprises pourra être fait.

Normalement les travaux devant s'étaler sur six mois devraient commencer en septembre.

2/ Transport scolaire par le bus du Jura pour la prochaine rentrée :

M. Joël SUBTIL, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, donne lecture du compte-rendu de la réunion relative à l'organisation du transport scolaire par le bus du Jura à la prochaine rentrée, qui s'est tenue en mairie le vendredi 4 juin 2021. Il rappelle que le bus du Jura transporte les enfants de CONDES, CHANCIA, PONT DE CHANCIA et UFFEL. C'est la Région Bourgogne Franche-Comté qui gère les transports scolaires dans le Jura. Il indique que suite à une situation financière difficile, la commune de CHANCIA a décidé de choisir l'école de LAVANCIA-EPERCY comme école de rattachement à partir de septembre 2021. Ce choix engendre une modification du circuit du bus du Jura. A l'issue de la réunion, il a été décidé que les horaires des écoles de DORTAN resteraient inchangés et que s'il devait y avoir une modification ce serait les horaires de l'école de LAVANCIA-EPERCY qui seraient impactés. Il précise que les enfants de CHANCIA qui poursuivront leur scolarité par dérogation dans les écoles de DORTAN pourront utiliser le transport scolaire mais que le service sera payant.

3/ Peinture des transformateurs :

Mme le Maire indique que la réalisation des fresques sur les transformateurs situés près de l'école maternelle et à l'entrée de DORTAN, a commencé vendredi dernier avec les élèves de maternelle et d'élémentaire. L'opération doit se prolonger les vendredis 11 et 18 juin prochains. Mme Claire EL AZIFI, conseillère municipale, expose que les élèves de l'école maternelle ont beaucoup apprécié cette activité. Mme Martine BIMONT, conseillère municipale, qui a suivi les élèves de l'école élémentaire l'après-midi, a également eu un excellent retour, elle souligne la patience de M. Jean-Michel ZAZZI, le plasticien en charge du projet.

4/ Marché « Picorez dans l'Ain » :

Mme le Maire informe les conseillers du succès du marché de producteurs locaux « Picorez dans l'Ain » qui a eu lieu samedi 5 juin 2021 matin. Malgré la pluie, les producteurs ont été très satisfaits, les acheteurs étant au rendez-vous.

5/ Panneaux dans la Cité, projet SEMCODA :

M. Lionel CORNATON, conseiller municipal du groupe minoritaire, indique avoir remarqué de nouveaux panneaux dans la Cité et demande si le projet de la SEMCODA est relancé. Mme Janine DURET, Adjointe au maire, lui indique que l'apparition de ces panneaux résulte de l'obligation légale d'affichage suite à la demande de prorogation des permis de construire et démolir par la SEMCODA. Mme le Maire informe les conseillers de la réunion relative au devenir de la cité qui aura lieu en Mairie le jeudi 10 juin. Cette réunion se tiendra en présence de la Mme la Sous-Préfète et des services de la DDT, de HBA, de l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires, des architectes des bâtiments de France entre autres.

6/ Proposition de création d'une commission en charge de la recherche d'un médecin :

M. CORNATON évoque la possibilité de créer une commission en charge de la recherche d'un médecin. Il lui est répondu que ce n'est peut-être pas nécessaire. Il lui est proposé d'exposer ses nouvelles idées devant le conseil. Il indique que la mairie pourrait financer une partie des études d'un étudiant en médecine en échange de l'obligation de s'installer sur notre commune. Certains élus demandent pourquoi les communes voisines ne sont pas associées à cette recherche, ce à quoi il leur est répondu que c'était déjà le cas mais que ces communes ne souhaitaient participer financièrement qu'avec une obligation de résultat.

7/ Organisation et préparation des élections :

M. Lionel CORNATON reproche au personnel communal en charge de la préparation des élections son indécatesse quant à la prise de contact avec les conseillers pour la réalisation des plannings de présence dans les bureaux de vote. Il indique avoir reçu un appel téléphonique pendant ses heures de travail, lui demandant de suite ses disponibilités. Mme le Maire indique que l'organisation des prochaines élections est complexe en raison du double scrutin et de la tenue de deux bureaux de vote. Il est difficile de mobiliser suffisamment de personnes



Commune de DORTAN (01590)

pour tenir les bureaux toute la journée. Il a fallu recourir à d'anciens élus, ou des conjoints d'élus pour remplir les plages de présence. La personne en charge de la réalisation des plannings a estimé plus opportun de téléphoner que d'envoyer des courriels pour avoir une réponse immédiate. Les autres conseillers municipaux n'ont pas jugé ce mode de contact déplacé.

M. CORNATON déplore également ne pas avoir reçu de planning malgré sa demande ce à quoi Mme le Maire répond que normalement un courriel lui a été envoyé le 7 mai dernier pour lui proposer des créneaux.

De plus, il expose qu'une personne de son équipe aurait été inscrite sans trop de consultation sur un créneau qui n'intéressait sans doute personne. Cette personne indique qu'il y a eu un malentendu, car elle a donné son accord en toute connaissance de cause après avoir été contactée par téléphone.

Enfin, il reproche également qu'on lui ait demandé de justifier son absence.

Mme le Maire fait passer un planning de présence pour la tenue des bureaux de vote du deuxième tour aux élus présents et indique que le planning de présence pour le premier tour leur sera transmis prochainement.

8/ Demande de dissociation du projet « aire de jeux » du projet « aménagement d'un site sportif » :

Mme Agnès DUBOIS, conseillère municipale du groupe minoritaire, demande que le projet aire de jeux qui est finalisé soit dissocié du projet d'aménagement du site sportif. Les demandes de subventions pourraient être lancées et le projet réalisé plus rapidement. Mme le Maire explique que certains organismes ne traitent qu'un dossier de subvention par année voire même par mandat pour une collectivité. M. Eric PAUZE, conseiller municipal, qui suit les demandes de subventions, signale qu'il est plus intéressant de déposer un dossier global, sachant que ces deux projets se situent dans le même secteur. Mme le Maire indique que la réunion de la commission en charge de ces projets programmée demain permettra d'approfondir ces interrogations et de faire le point sur leur avancement.

9/ Prochain conseil municipal :

La prochaine réunion du conseil municipal aura notamment à l'ordre du jour l'adoption des règlements de la garderie et restauration scolaire.

La séance est levée à 20h32

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Martine BIMONT

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.